

Un peuple n'est pas une somme de libertés individuelles, c'est un partage, une confiance mutuelle dans l'usage responsable et instruit des libertés des autres. La réciprocité des libertés en quête de savoirs constitue la puissance de devenir peuple en souveraineté. C'est pourquoi la notion de peuple, qui marche, qui parlemente, qui enfante, qui transmet, et aussi qui se révolte, est si intimement liée à celle de paix : confiance dans les capacités personnelles de porter la chose publique, pour autant que les conditions culturelles de synergies soient réalisées.

Patrice Meyer-Bisch

Coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des Droits de l'Homme (IIEDH) à l'Université de Fribourg

« Les droits culturels dans la grammaire démocratique »

Observatoire n°41 Grenoble, France Hiver 2012, p62

RÉSEAU EN REFLEXION

Édité une fois l'an, « Réseau en réflexion » d'Article 27 # Bruxelles est conçu comme une mise en valeur d'un travail de terrain tissé quotidiennement avec l'ensemble des partenaires sociaux, culturels, les artistes et les publics : textes, témoignages, réflexions, illustrations sont réunis pour rendre visible les expériences, les expertises, les volontés, les questionnements, les synergies engendrés par le travail de la médiation culturelle.

d'aide sociale, Insertion socio-professionnelle, Maisons de quartier) et 160 organisations culturelles (cinéma, art de la scène, patrimoine, musique...). Avec son réseau de partenaires, Article 27 agit désormais non seulement sur l'accès à l'offre mais souligne aussi la dimension culturelle de l'existence de chacun, valorise les diversités culturelles et artistiques en place, développe ou soutient des actions culturelles reliant public, artistes, partenaires sociaux et culturels ; soit, contribue à enrichir le champ de la médiation culturelle en luttant contre les exclusions. Concrètement, Article 27 développe de nombreux services et outils avec ses partenaires et les publics : photolangage, jeux de société, carnet de présentation des lieux et des œuvres, initiations aux arts contemporains, coffre des explorateurs de la culture (dont le conte pour enfants a fait l'objet d'une édition illustrée), carnet méthodologique autour de la participation des publics, formations à la mobilisation des publics, à la médiation culturelle, journées de rencontre, développement et accompagnement de projets...

Aujourd'hui, 110 000 personnes constituent le public des partenaires sociaux, parmi elles, entre 10 et 15 000 utilisent aux alentours de 35 000 tickets Article 27 par an⁽¹⁾. Avec elles, des centaines de temps de rencontres autour de la question culturelle sont organisées.

En 2013, 1 300 sorties culturelles de groupe ont été portées par les travailleurs sociaux avec les publics ; 1 000 d'entre elles ont fait l'objet d'un accompagnement avant ou après spectacle à partir d'outils réunissant des propositions de partenaires culturels impliqués : 15 projets participatifs ont été développés (comités culturels, ateliers...⁽²⁾) en s'appuyant sur les ressources des uns et des autres.

(1) Depuis la création d'Article 27 on recense plus de 410 000 tickets utilisés.

(2) « L'objectif des ateliers et comités à plus ou moins long terme est de stimuler et d'encourager l'autonomie culturelle des participants en proposant au groupe de définir lui-même son projet de sorties, de pratiques artistiques... ou toute action collective qui émergerait. » p.40-41 dans « Regards sur la médiation culturelle à partir d'Article 27 Bruxelles ».

Environ 270 000 personnes vivent sur ou sous le seuil de pauvreté à Bruxelles. De fait, une partie d'entre elles doit faire face quotidiennement à des obstacles économiques, sociaux, symboliques, culturels pour assurer sa survie. Il en va de même pour la participation culturelle. Bien que nous soyons tous intrinsèquement porteurs de culture, le coût d'accès aux œuvres, la reconnaissance des œuvres en fonction de stratifications sociologiques, économiques et politiques, les codes d'accès aux lieux de productions culturelles, etc., peuvent exclure certains de l'offre et de l'expression artistiques.

Article 27 se développe avec 150 organisations sociales en contact avec des personnes qui subissent une situation d'exclusion (CPAS, Maisons d'accueil, Centres de santé mentale, Centres d'alphabétisation, Services



SOMMAIRE

1. NOS 15 ANS !	4
2. L'ENGAGEMENT D'ARTICLE 27 # BRUXELLES AVEC SES PARTENAIRES	6
3. LES CHARTES DE LA MÉDIATION CULTURELLE	8
3.1. À PARTIR DES INSTITUTIONS CULTURELLES	10
3.2. À PARTIR DES INSTITUTIONS SOCIALES	14
3.3. À PARTIR DES INSTITUTIONS CULTURELLES	18
4. RÉSEAU EN ACTION	22
5. RÉSEAU EN IMAGES	24
6. TEXTES DE RÉFÉRENCE	34

NOS 15 ANS !



Nous y voici, nous fêtons nos 15 ans !
Merci pour les 15 ans de relations
avec vous partenaires sociaux,
vous partenaires culturels, vous publics,
vous artistes, vous pouvoirs publics,
avec vous relais de l'une
ou l'autre de ces institutions...

NOS 15 ANS !

Chacun, d'où que vous soyez, vous contribuez au maillage du lien entre tous. Au cœur de ce réseau, nous voyons l'énergie, la patience, la passion, l'implication, la volonté, le courage, l'engagement, la mobilisation, le professionnalisme que nécessite d'œuvrer dans le champ de la médiation culturelle : côté social pour y construire des projets culturels, côté culturel pour y créer des politiques d'ouverture à tous les publics en cherchant toutes les portes d'entrée possibles. Des deux côtés, la nécessité – à la fois enrichissante et déstabilisante – de se décentrer, de comprendre les réalités, de déconstruire les a priori des uns et des autres.

«J'ai pris conscience de ma capacité de choix. Je pensais que je ne l'avais pas... Pour ça, j'adore le travail des artistes car ils nous renvoient à cette possibilité de choix». Diana.

Echo d'une participante lors d'une initiation aux arts contemporains : fruit d'un partenariat entre le CPAS de Saint-Gilles, la Balsamine, le Wiels, Point Culture-Bruxelles, Indications et Article 27#Bruxelles.

Prolongeant notre recueil 'Regards sur la médiation culturelle à partir d'Article 27#Bruxelles' édité en 2010³, cette édition Réseau en Réflexion va être l'occasion de donner la parole aux acteurs de la médiation, pour rendre visible l'invisible des relations, pour valoriser et mutualiser les savoirs et les expériences, pour poser les jalons identifiés comme favorables à la participation culturelle de tous. Nous devons aussi analyser les limites du champ de la médiation culturelle, rejeter les discours et les pratiques qui instrumentalisent et culpabilisent les publics, les travailleurs, voire les institutions.

Dans cette première publication nous mettons en valeur les chartes de la médiation et de la participation culturelle. A partir des expériences et des engagements de chacun, elles posent ces questions :

«Quelles postures défendons-nous pour contribuer à accomplir les droits culturels de tous, et partant, pour privilégier le renforcement d'une société plus égalitaire tirant richesse de ses diversités ? Que nécessitent les projets visant le développement d'espaces où chacun exerce une parole libre, critique voire artistique ?»

Leurs réponses définissent une éthique de la médiation culturelle. Il s'agit là de fondations pour construire notre devenir. Dans la foulée, permettez-nous de partager les vœux de nos 15 ans avec vous, citoyens, relais et politiques engagés, tant il est clair que seuls nous ne pourrions les réaliser ! Ça y est, nous soufflons les bougies pour éclairer nos souhaits :

/ Un renforcement de nos actions au niveau politique :
- une solution pour généraliser la réduction du coût d'accès à l'offre culturelle pour l'ensemble des personnes qui vivent sur ou sous le seuil de pauvreté (environ 270.000 personnes concernées à Bruxelles)

- les moyens nous permettant de conventionner la totalité des associations en attente de partenariat : moyens financiers comprenant la compensation des tickets et deux emplois supplémentaires pour développer les partenariats de manière qualitative ; et les moyens en termes d'espace pour assumer notre extension
- la reconnaissance, les moyens et la formation pour les métiers de la médiation culturelle qu'ils soient pratiqués côté social ou culturel

/ Le développement de projets inscrits dans la mixité sociale favorisant les rencontres entre l'associatif, les entreprises, les écoles, les syndicats, ...

/ Le renforcement de la dimension politique de la médiation culturelle avec la création d'une plateforme des réseaux et citoyens tels que le RAB/BKO, Lasso, Point Culture, la concertation des centres culturels bruxellois, la concertation des musées bruxellois, le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, le Pac, Culture et Démocratie,...

/ La multiplication d'actions favorisant non seulement le rééquilibrage des inégalités sociales, la cohésion sociale, mais aussi la justice sociale

/ La mise en perspective de la médiation culturelle au niveau européen avec nos partenaires danois, finlandais, français et italiens dans le cadre du projet Grundtvig « Culture-inclusion-participation »

/ Evidemment et plus que jamais, continuer avec nos partenaires culturels, sociaux, les artistes et les publics qui les fréquentent, à faire évoluer le droit de participer à la vie culturelle !

Il s'agit là de perspectives qui devraient nous permettre de contribuer à l'accomplissement des droits culturels tels que réunis dans la Déclaration de Fribourg⁴, et de vouloir que leurs mises en lumière entraînent une juste révolution... adolescence fait loi !

⁽³⁾ Pourquoi la culture est-elle légitime à chacun ? Comment inviter chacun, et en particulier les personnes en situation précaire, à investir la dimension culturelle dans sa vie ? Quelle place la médiation culturelle peut-elle prendre dans l'action sociale ou culturelle ? Voilà quelques questions fondamentales qui traversent ce recueil, avec quelques éléments découverts et déposés là comme une invitation à la réflexion ou une marche franchie sur laquelle s'appuyer, pour continuer le chemin vers l'ouverture à soi-même et à l'autre... avec en lame de fond la Déclaration universelle des droits de l'homme et son 27e article.

⁽⁴⁾ voir en page 35

L'ENGAGEMENT D'ARTICLE 27# BRUXELLES AVEC SES PARTENAIRES

Notre engagement dans la médiation culturelle,
avec (ou vis-à-vis de) nos 150 associations sociales
partenaires, les publics qui les fréquentent, les artistes
avec qui nous collaborons et les 160 partenaires culturels,
est de chercher, mettre en œuvre, évaluer, démontrer,
revendiquer des postures possibles pour concrétiser
le droit de chacun de participer à la vie culturelle.

L'ENGAGEMENT D'ARTICLE 27# BRUXELLES
AVEC SES PARTENAIRES

L'ENCOURAGEMENT DE PATRICE MEYER-BISCH

Le défi de l'article 27 : Les droits culturels expriment une exigence plus grande, plus forte et plus digne que le «droit à la culture», car ils ne se réduisent pas à un droit d'accès à telle ou telle culture, ou à telle œuvre. Ils signifient les droits, les libertés et les responsabilités de chacun, seul et en commun, de choisir, d'approprier les ressources de savoirs qui lui sont nécessaires, ou simplement utiles pour vivre son processus d'identification. Cela oblige à respecter les libertés et les capacités de savoir de chacun, surtout s'il est humilié là où il est. Ces droits concrets sont à l'intime de chacun et à l'intime de ses liens sociaux. Que peut-il y avoir de plus fondamental ?

Le 26 janvier 2014

Parce qu'Article 27 s'inscrit dans le cadre de la DUDH⁶, il nous appartient de soutenir l'égalité, la liberté, la justice sociale à partir du droit de prendre part à la vie culturelle. Pour nous, il s'agit de changer les regards pour que ne s'opposent plus : le droit à un logement, le droit de manger à sa faim, le droit à l'enseignement avec le droit de nourrir son esprit et ses sens, de questionner son environnement et d'y contribuer par l'accès aux œuvres, par la production de sens nouveau via les expressions critiques ou artistiques.

Parce que l'art alimente notre conscience, notre intelligence, habite nos émotions et notre corps, transcende nos questionnements, nous projette hors de nous-mêmes, nous fait entrevoir une diversité de vies, de réalités, de perspectives;...

Parce que la participation culturelle favorise la découverte, l'expérimentation, la rencontre, les liens sociaux, la critique sociale, l'expression de tous ; ...

Nous veillons d'une part à ce que les publics avec lesquels nous travaillons se prévalent de leur sensibilité, de leur richesse créative, de leur jugement critique, récupèrent l'occasion de tisser des liens vers l'extérieur et d'autre part, à renforcer un environnement ouvert à chaque personne dans sa singularité et ouvert à toutes les cultures⁶.

Dans un même élan, nous visons l'accomplissement des droits fondamentaux comme horizon à atteindre tout en y plongeant nos racines pour développer notre action. Partant, la médiation culturelle doit.

/ Garantir le droit d'accès à l'offre culturelle pour tous
- restituer un accès régulier, non contextualisé à une offre diversifiée
- lever le frein financier
- décloisonner les lieux culturels (visites préalables, rencontres...)

/ Favoriser un espace favorable à l'ouverture à soi et aux diversités culturelles

- accompagner les publics vers une réflexion sur la dimension culturelle de leur propre vie et de celles des autres (incluant des temps introspectifs, créatifs et collectifs)
- accompagner les publics pour construire, à partir des œuvres, des espaces d'expression critique et/ou d'expérimentation artistique
- questionner et pratiquer les arts contemporains: que nous disent les artistes d'aujourd'hui, comment nous le disent-ils et pourquoi en sont-ils là ?

/ Valoriser la réalisation d'actions culturelles

- développer et stimuler l'émergence des projets où les participants portent leurs paroles et les expriment de manière créative, où ils ont l'occasion de viser l'espace public

/ Renforcer la place de la culture dans le champ social et renforcer des politiques de démocratie culturelle dans le champ culturel

- développer la participation culturelle des publics en s'appuyant sur les ressources des partenaires
- organiser la systématisation des liens entre organismes sociaux et culturels
- être ressource dans la dynamique de développement de projets culturels avec les publics, les artistes, les organismes sociaux et culturels en termes de modes d'actions, de création d'outils, d'espaces de formations et de questionnements ...

/ Se défendre dans un contexte globalisé et dès lors, rendre ses enjeux visibles au niveau européen

/ Mobiliser les pouvoirs publics bruxellois aux enjeux de la participation culturelle entendue tant dans sa dimension de démocratisation que de démocratie culturelle : nourritures du dialogue entre les êtres, garantes de la diversité culturelle.

(5) Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (voir couverture intérieure)

(6) «La diversité culturelle se joue en chacun de nous, individus ou groupes, par le truchement de nos identités multiples à travers lesquelles nous apprenons à nous ouvrir à la différence tout en demeurant ce que nous sommes. C'est dire combien la diversité culturelle a d'importantes implications politiques ; elle nous enjoint de nous débarrasser des stéréotypes et des préjugés afin d'accueillir les autres dans leur différence et leur complexité. C'est ainsi qu'il devient possible de redécouvrir notre commune humanité, par-delà notre diversité même. La diversité culturelle peut devenir un atout, dont les bénéfices se font sentir dans tout le champ de la coopération culturelle, intellectuelle et scientifique pour le développement et la culture de la paix.»
Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel - Rapport mondial Unesco 2010

LES CHARTES DE LA MÉDIATION CULTURELLE

La culture nous positionne
et nous questionne dans notre relation
au monde... elle est fondamentale
à chaque être humain, chaque être humain
doit pouvoir y contribuer.

Nous partageons cette conviction au quotidien avec notre réseau. Néanmoins, la relation à la culture ne va pas toujours de soi, n'est pas toujours possible de manière immédiate. Et c'est là que peut se matérialiser la médiation culturelle.

A partir des organisations sociales ou culturelles, la médiation culturelle est protéiforme, mais elle est toujours espace pour la rencontre :

- / Entre une personne et la dimension culturelle de son existence,
- / Entre une personne (ou un groupe) et ... une œuvre, l'artiste, un lieu culturel
- / Entre une institution sociale et une institution culturelle
- / au sein des Institutions

Le/la médiateur/trice culturel/le quant à lui/elle devra toujours inventer sa posture pour établir le dialogue.

Au cœur des relations entre le secteur social, les publics qui les fréquentent et le secteur culturel ; reconnue par le Plan culturel pour Bruxelles⁷ dans ce rôle transversal à l'échelle régionale, Article 27 s'est voulue instigatrice des chartes de la médiation et de la participation culturelle. Elles ont été créées pour clarifier la portée de la médiation culturelle.

Elles seront utilisées pour asseoir des valeurs et des enjeux qui fondent son éthique, pour privilégier le renforcement d'une société plus égalitaire tirant richesse de ses diversités, pour entrer en dialogue avec de nouveaux partenaires, pour sensibiliser les pouvoirs publics et le grand public à ce travail peu visible bien que fondamental.

(7) voir page 35

LA CHARTE DE LA MÉDIATION CULTURELLE

À PARTIR DES INSTITUTIONS CULTURELLES

Charte initiée par Article 27 # Bruxelles
et élaborée depuis mai 2012
avec les travailleurs culturels
de différentes institutions ou associations
culturelles bruxelloises.

1. les valeurs

La médiation culturelle s'inscrit dans les valeurs humanistes de nos sociétés démocratiques : égalité, liberté, justice, solidarité. Articulant les relations entre créateurs de cultures artistiques et citoyens, la médiation culturelle est espace de rencontres ...
Où l'art peut être posé comme un droit à l'expérience,
Où les intelligences et les perceptions des personnes en présence (artistes/citoyens/médiateurs...) s'enrichissent au contact des uns et des autres,
Où les esprits s'exercent à la critique, où le terme confrontation se connote positivement,
Où les différences culturelles sont occasion d'échanges, de décloisonnement, de sens nouveaux,
Face aux diverses pressions exercées sur l'être humain aujourd'hui, la médiation culturelle se conçoit comme un instant de résistance, un temps de plaisir, de joie, de valorisation, d'ouverture, de partage pour laisser place au bien-être, au vivre ensemble, à la transformation...

2. les enjeux

1. Rappeler que nous sommes tous médiateurs culturels, tous porteurs de savoir et de savoir-faire
2. Renforcer et défendre une politique d'ouverture aux publics au sein des institutions culturelles :
 - / Décentrer et désacraliser les institutions culturelles
 - / Impliquer l'Institution culturelle dans son ensemble
 - / Défendre la nécessité d'y consacrer du temps et des moyens
 - / Proposer des tarifs adaptés aux publics en situation précaire
3. Inviter les personnes à investir pleinement et librement leur culturalité :
 - / Créer/susciter l'intérêt des publics
 - / Faire en sorte que la parole et la créativité des gens ré émerge
 - / Créer des espaces pour rencontrer les publics
 - / Favoriser la prise de décision par les publics
 - / Multiplier les occasions pour les publics de ressentir des émotions diverses

3. la posture du médiateur

Porteur de la connexion culturelle de son institution culturelle, le médiateur agit en connexion avec son institution, les artistes, les organismes sociaux et les publics

- / Dans la déconstruction des a priori
- / Dans la compréhension des enjeux et des attentes de chacun
- / Dans la construction des liens entre tous (temps de réflexion, liens interpersonnels...)

Il cherche une harmonie entre l'atteinte des objectifs de son institution et ceux des publics/associations. Il est porte-parole de son institution auprès des publics/associations et vice-versa. Pour ce faire, il capitalise ses découvertes et les restitue. Il construit des carrefours de rencontres.

4. le médiateur développe des compétences

Relationnelles :

- / Faire preuve d'ouverture et de mobilité (se déplacer dans les associations)
- / Être à l'écoute des situations humaines, sociales et institutionnelles (le rythme associatif n'est pas le même que celui des institutions culturelles)
- / Développer son action en réseau (investir les coordinations sociales, le partenariat avec Article 27...)

Pédagogiques :

- / Faire émerger les attentes des publics pour adapter ses approches (prendre le temps de la discussion, de la rencontre mutuelle)
- / Travailler sur les représentations réciproques des acteurs en place
- / Analyser les contextes sociaux, territoriaux,...
- / Décoder la matière culturelle artistique
- / Organiser des projets participatifs

Communicationnelles :

- / Adapter son discours et celui de son institution
- / Développer des outils de communication ciblés
- / Animer un groupe
- / Soutenir et concerter les collègues, les artistes et les publics autour de projets communs.



LES CONTRI-
BUTEURS
ET PREMIERS
SIGNATAIRES
DE LA
CHARTRE



*ARAU,
Bozar, BRASS,
Centre culturel Bruegel,
KVS, L'Entrela' centre culturel
d'Evere, L'Espace MAGH, Le Conseil
bruxellois des musées, Le Fourquet centre
culturel de Berchem-Sainte-Agathe, Musées
royaux des Beaux-Arts de Belgique (MRBAB),
Théâtre de la Balsamine, Théâtre de la Place des
Martyrs, Théâtre de Poche, Théâtre du Rideau, Théâtre Les Tanneurs,
Théâtre Marni, Théâtre National, Théâtre Océan Nord, Théâtre Varia*



*Antoine, Antoinette,
Barbara, Bénédicte,
Carlos, Chantal, Chloé,
Christine, Daniel, Daphné, David,
Frédéric, Fredo, Isabelle(x4), Jean-Louis,
Julia, Julien, Karin, Laura, Leen, Martine,
Michaël, Monica, Muriel, Myriam,
Olivier, Patricia, Paul, Pieter, Sandra,
Sylvie, Tamara, Tine, Virginie(x2)*



CHARTRE DE LA MÉDIATION CULTURELLE

À PARTIR DES INSTITUTIONS SOCIALES

Charte initiée par Article 27 # Bruxelles
et élaborée avec les travailleurs
de différentes institutions sociales
ou associations sociales bruxelloises
lors de la journée
Réseau en action, le 21 octobre 2013.



1. les valeurs

Luttant contre les inégalités, l'isolement, l'enfermement, la précarité, la médiation culturelle est un des leviers qu'actionne le champ social au nom de la dignité humaine et de la défense des droits fondamentaux de tout être humain tels qu'égalité, solidarité, liberté.

2. les enjeux

L'axe de médiation culturelle est inscrit dans le travail social, d'une part pour lever le frein financier en rendant accessibles offres et projets culturels à prix modiques, et d'autre part pour restituer à tous la possibilité de contribuer à la culture de manière active, autonome et critique. Parallèlement, soutenir le droit au plaisir, à la curiosité, à l'émerveillement, à la sensibilité artistique, à la découverte peut renforcer la qualité de la vie de chacun.

La mise en œuvre de la médiation culturelle renforce les liens entre les personnes, concrétise les rapprochements inter-culturels (tout citoyen- travailleurs sociaux- artistes- travailleurs culturels), favorise le vivre ensemble et l'entraide.

Les contributions culturelles (expressions critiques ou artistiques) des personnes qui sont habituellement écartées de la participation enrichissent la culture. Cette culture est alors conçue diversifiée, multidirectionnelle, nourrie des idées, de la créativité, de la collaboration de toutes et tous. Partant, elle permet d'offrir au public une place d'auteur dans le champ culturel et par là, de renforcer l'appartenance de tous à notre société. Dès lors, dans les champs politiques et sociaux, l'accompagnement vers la participation culturelle de tous doit être soutenu.

3. les postures de la médiation

Pour concrétiser ces enjeux, le travailleur social en charge de la médiation culturelle crée des points de rencontre entre la hiérarchie, l'équipe, les publics et le secteur culturel. Il s'adapte à la réalité de terrain des uns et des autres. Pour ce faire, il est soutenu par la hiérarchie, il a l'occasion de sensibiliser ses collègues, il développe une connaissance du secteur culturel.

Dans le développement des projets culturels, il veille à la mise en place d'une dynamique de groupe positive en portant attention à chacun, en créant une relation de confiance entre tous les participants (publics, artistes, travailleurs culturels).

Avec les publics, il cherche particulièrement à :

- / accueillir sans stigmatiser, partir des richesses, des désirs individuels et collectifs
- / proposer des animations ou des rencontres conçues par des institutions culturelles avant ou après leur visionnement/écoute/visite pour multiplier les entrées dans l'appropriation des œuvres
- / favoriser l'implication dans la mise en place des sorties et des projets de participation (concertation sur l'organisation, le choix de contenu et de l'artiste-animateur, ...)
- / poser des repères lors des sorties culturelles collectives (modes de réservation, cartes géographiques, découvertes collectives des lieux,...) en visant qu'ils soient aussi utiles pour les sorties individuelles
- / encourager les prises de parole critiques autour de thématiques ou des formes liées aux œuvres choisies
- / encourager les prises de risques dans le choix de sorties culturelles ou d'ateliers artistiques
- / inscrire les actions dans la durée pour approfondir la participation culturelle.

LES PREMIERS
SIGNATAIRES
DE LA CHARTE

Abaka, Abdelhanid, Anne-Sophie, Amis d'Aladdin (les), Agnès, Armée du salut - Foyer Georges Motte, Alain(x2), Anne-Chantal, ATD Quart-Monde/Maison des savoirs, Anne, Atelier des Petits Pas, Alex, Anne-Catherine, Ateliers du Soleil, Aline, Atmosphères AMO, Amélie, Autre «lieu»-R.A.P.A, Angela, Angelina, Anne, Caria, Annick(x2), CEDAS, CEFAID, Arielle, CEMO - Service Jeunesse du CPAS, Aurélie, CENFORGIL, Béatrice, Centrale culturelle bruxelloise (FGTB), Bénédicte, Centre d'accueil d'urgence Ariane, Benjamin, Centre d'Accueil social Abbé Froidure, Bernard, CFBI - Centre familial belgo-immigré, Brenda, Centre La Gerbe, Carine(3), Centre social du Béguinage, Carmen, Christine, Centre social protestant, CFA- Centre de formation d'animateurs, Catherine, Chant d'oiseau, Christian, Chèvrefeuille, Christophe(x3), Chez Nous/Bij Ons, Ciré, Cécile, Cité de l'Enfance Asselbergs, Clinique sans souci, Club Antonin Artaud, COBEFF, Collectif Alpha de Forest, Catherine(x3), Collectif Alpha de Molenbeek, Claire, Collectif Alpha de Saint-Gilles, Collectif Formation Société (CFS), Couleurs jeunes, Colette, CPAS Anderlecht, CPAS Auderghem, CPAS Berchem-Sainte-Agathe, CPAS Bruxelles, Coline, CPAS Etterbeek, CPAS Ixelles, CPAS Molenbeek, CPAS Saint-Gilles, CPAS Uccle, Crit de l'équipe, Didier(x2), Dune, Dominique, Emilien, Etienne, Entraide et culture, Edouard, Emine, Evelien, EPFC, Eleonore, Eric(x2), EXIL, Elisabeth, FIJ, Fabienne(x3), Form@xl, Formosa, Florence, Foyer des jeunes, Francisco, Foyer Lilla Monod, Floriane, François, Géraldine, GAFFI, Gaëtan, Grâce, Gerbe AMO, Geneviève, Guy, HOB0, Hélène, Hafsa, Home Baudouin, Hayat, Harold, Juccia, Ilot - Clos Sainte-Thérèse, Ihou, Ilot - Saint gilles, Ikram, Jacqueline(x2), Julie(x2), Jean-Luc(x2), Jan, Jean-François, Jamais sans toit, Jacques, Justine, Johann, Jean, Kobe, Lire et Ecrire Bruxelles Centre, Khaled, Joëlle, Jean-Marc, Karim, Jonathan, Karima, Lire et Ecrire Bruxelles Nord-Est, Lamia, Lire et Ecrire Bruxelles Nord-Ouest, Linda, Loredana, Lire et Ecrire Bruxelles Ouest, Lucie, Lire et Ecrire Bruxelles Sud, Laurence, Liri, Lutte contre l'Exclusion Sociale (SAMPa), Lisa, Léopold, Maison de la mère et de l'enfant, Madeleine, Marc(x2), Maison d'enfants reine Marie-Henriette, Maison en couleurs, Mathilde, Maison pour jeunes filles, Maison rue verte (la), Muriel, Myrrhène, Mission Locale Bruxelles, Mustapha, Maria, Mission Locale Ixelles, Marie-Paule, Mission Locale Molenbeek, Maud, Mission Locale Schaerbeek, Melody, Molenbeek formation, Maureen, Montfort asbl, Abdoulaye, Nativitas, Pascale(x2), Pavillon (le), Olivier, Petit château, Omar, Perihan, Piment (le), Pivot (le), Porte verte (la), Projet Lama Ixelles, Philippe, Promo Jeunes AMO, Rachel, QUEF (Quartier et Famille), Rachid, Sylvain, Samarcande, Sabrina(x2), SIREAS - Sidaids Migrants, Sébastien, Sandrine, Raymond, Source- rencontre, Razyie, Samuel, Roland, Véronique(x2), Tatiana, Thuis, Thierry, Trois pommiers- 4 saisons, Tina, Une maison en plus, Voix des femmes (la), Roman, Valérie, Xavier, Xuán



MESSAGER, DIFFUSEUR D'INFOS, MOBILISATEUR, ACCOMPAGNATEUR,

DÉBROUILLARD, FÉDÉRATEUR, DIPLOMATE,



ANIMATEUR, RÉSISTANT, ACCOMPAGNATEUR, REVENDICATEUR, CONNAISSEUR,

ACCUEILLANT, INTERFACE, ORGANISATEUR.



LA CHARTE DE LA PARTICIPATION CULTURELLE

À PARTIR DES PUBLICS

Synthèse des chartes des comités culturels qui se développent depuis 2010 dans des organisations sociales partenaires d'Article 27 # Bruxelles

LA CHARTE DE LA PARTICIPATION CULTURELLE À PARTIR DES PUBLICS

«Le comité c'est bleu, noir, jaune. Bleu quand on est seul à la maison, c'est calme. Noir au comité quand chacun se met à donner des idées en même temps et que l'on ne s'entend pas. Jaune c'est la lumière qui apparaît quand nos accompagnatrices organisent notre tempête, c'est le respect de chacun et la liberté d'expression.»

Au

sein des associations sociales partenaires et en collaboration étroite avec celles-ci, nous avons développé un cadre permettant d'inviter les publics à se mettre collectivement en projet culturel : le comité culturel. Avec l'aide de différents outils (gestion de dynamique de groupe, support pédagogique, canevas de charte,...), nous les invitons à réfléchir sur les notions de culture (identité/altérité), à découvrir l'offre culturelle, à pratiquer une discipline artistique, à valoriser leur expression critique ou tout autre projet émergent. La spécificité du comité culturel est qu'il s'inscrit durablement au sein de l'association sociale et que les fonctionnements, missions, responsabilités en sont définies par les membres.

Ce comité se développe en étant centré sur les publics et s'ouvre également aux travailleurs culturels, aux artistes pour créer une mixité où les potentiels de chacun sont valorisés, où la parole des uns est égale à la parole des autres.

Une médiatrice culturelle d'Article 27 co-anime, avec le relais social, les réunions du comité jusqu'à ce que tous les outils d'animation aient été transférés et que toutes les dimensions de la participation culturelle fixées préalablement par le groupe aient été explorées. Aujourd'hui, nous comptons 7 comités.

I. les valeurs

La participation culturelle vue par les publics s'inscrit dans les valeurs humanistes de nos sociétés démocratiques : égalité, liberté, justice, respect, solidarité.

1. Elle se fonde sur une vision de l'art et de la culture au sens large comme :
 - / moteur de découvertes, d'expériences ;
 - / possibilité d'expression, d'action qu'elle soit personnelle ou collective ;
 - / moment de détente, de divertissement... ;
 - / source d'apprentissage et de réflexion(s).

2. Elle se fonde sur la nécessité de lien social. L'expérience culturelle groupe est vécue comme :

- / un des moteurs à la participation (dépasser les freins personnels,...)
- / un espace de rencontre et un moyen pour rompre l'isolement
- / une dynamique pour échanger les points de vue, confronter les représentations,...
- / un lieu pour être reconnu dans sa singularité et vivre la diversité culturelle

2. les enjeux

Au nom des valeurs précitées, les publics souhaitent une participation culturelle qui permette de/d'

1. Etre en situation d'acteur
 - / Développer sa créativité, son regard sur le monde
 - / Expérimenter des œuvres ou des pratiques artistiques ;
 - / Découvrir des formes et contenus artistiques,
 - / Partager collectivement des connaissances, émotions et ressentis ;
 - / Apprendre ;
 - / Développer son esprit critique ;
 - / Dénoncer et lutter contre les injustices sociales ;
 - / Bénéficier d'un espace de libre choix de sorties culturelles.
2. Rencontrer l'autre
 - / Participer à des espaces où la rencontre culturelle est vécue en groupe ;
 - / Rencontrer les différentes cultures ;
 - / Découvrir une diversité d'œuvres ;
 - / Rencontrer les artistes et équipes artistiques ;
 - / Ecouter et être écouté ;
3. Sortir de soi (se transformer)
 - / S'épanouir au contact des formes et contenus artistiques ;
 - / S'appropriier l'environnement : découvrir les lieux de culture qui nous entourent ;
 - / Mettre le quotidien en suspens ;
 - / Tenter la découverte culturelle, oser prendre des risques.

«Le comité pour combattre les injustices, contre les portes qui se ferment. Ouvrir les portes de la culture pour tous peu importe qui on est.»



Les comités culturels du CPAS de Saint-Gilles, d'Ixelles, d'Etterbeek, d'Evere, d'Uccle et du Siréas Sidaids Migrants.

Georgi, Jana, Hélène, Maria, Myriam, Juliana, Sophia, Pina, Pierre, Marie-Françoise, Ophélie, Guy, Roy, Ali, Françoise, Saïd, Myrrhine, Tigran, Inna, Serge, Eliane, Cécile, Raymond, Monir, Colette, Véronique, Catherine, Vadim, Alain, Fatima, Roseline, France, Evguenia, Marie-Claire, Christiane, Lucienne, Jacques, Pierre-Michel, Jonathan, Atiye, Maoulat, Henry, Marguerite, Renée, Saâdia, Cécile, Mariam, Marthe, Thi, Yamina, Varduhi, Mailys, Maurice, Donatien, Aïcha, Eléazard, Donatine, Théodosia, Monica, Nicole, Grâce, Sophie, Pierre, Isabelle, Mustafa, Pierre, Sylvie, Dominique, Radja, Aida, Mariam.



RÉSEAU EN ACTION

C'est ici que s'incarne une partie de l'action de médiation culturelle d'Article 27 # Bruxelles. Deux fois par an, relais des organisations culturelles, artistes, publics et relais des organisations sociales sont invités dans un lieu culturel partenaire pour s'y rencontrer autour de deux temps : le Pass Découvertes et les Tables Rondes Carrées.

Le

Pass Découvertes est un temps emblématique de l'action de médiation d'Article 27. A son origine, la volonté d'agir sur des constats posés par des travailleurs culturels, sociaux et des publics concernant l'offre culturelle et la difficulté de réaliser la rencontre avec les publics ('plaintes' côté social : présentations des œuvres compliquées, formes artistiques inhabituelles, sujets peu amènes conjugués aux horaires tardifs, aux sentiments que les arts ont peu à faire avec la réalité des gens... 'plaintes' côté culturel : absentéisme, manque de curiosité, d'engagement, de prise de risque...). A partir de là, plutôt que de miser sur des œuvres pour leur facilité 'supposée' (notoriété, horaires de jour, peu de dialogue, humour et happy end...) nous avons misé sur la construction du dialogue entre tous.

Un premier outil a consisté en la réalisation d'un carnet nommé 'Pass Découvertes'. Son contenu est déterminé par une vingtaine de travailleurs culturels de lieux différents. Il réunit une offre à partir de laquelle une déclinaison d'actions est possible aussi bien dans le lieu culturel que dans l'association: animations spécifiques autour des œuvres pour en chercher le sens et en analyser la forme, rencontres réunissant artistes et publics afin de nouer le dialogue, expérimentations⁸ d'ateliers ou plus rarement et à renforcer, participation des publics des associations à la création d'une œuvre à destination du grand public.

Ensuite, à partir de temps d'évaluation avec les travailleurs culturels, nous avons construit, à chaque fois dans un lieu culturel, un moment éponyme mettant en présence travailleurs culturels et sociaux. Le Pass Découvertes concentre désormais :

- / présentation des propositions du carnet 'Pass Découvertes' par les travailleurs culturels (parfois accompagnés d'artistes) auprès des travailleurs sociaux (parfois accompagnés des publics de l'association),
- / tables de rencontres permettant de creuser les sujets, d'envisager la mise en place de projets de façon particulière et correspondant à la réalité des uns et des autres,
- / expérimentation via la mise en place de mini-ateliers semblables à ceux proposés aux publics

Le Pass Découvertes se développe principalement à partir de l'offre culturelle, cependant, à l'écoute des acteurs sociaux et culturels soucieux de tisser un autre type de relation, et suivant notre désir de dynamiser le réseau, nous avons souhaité réunir nos partenaires de la médiation culturelle au-delà de l'approche des arts et autour d'une question qui se décline en cent : pourquoi et comment concrétiser le 27^e article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme?

C'est ainsi que nous avons installé les Tables rondes carrées dans la foulée des matinées Pass Découvertes. Ces tables ●■ sont nos occasions officielles d'arrêter le temps, de collectiviser et de capitaliser nos savoirs tout à la fois. Elles doivent permettre d'alimenter nos pratiques tant au point de vue de la philosophie de notre action, de revendication politique, de la création d'outils, de la mise en place d'animations, de contenus de formation... Les premières thématiques traitées ont été 'la charte de la médiation culturelle à partir des Institutions sociales', 'la relation rêvée entre partenaires sociaux et culturels', 'comment revendiquer plus de droit culturel ?'. Chacun y est en droit de parler, d'être écouté, il n'y a pas de savant culturel ou social mais des personnes aux points de vue diversifiés qui peuvent laisser place aux doutes, se compléter et s'enrichir mutuellement.

Dans ce Réseau en action, il y a des rencontres de toutes sortes et il y a la rencontre sans enjeux précis autour d'un café, d'un sandwich, un espace laissé à l'informel pour le plaisir de l'informel... sachant que de ces espaces-là aussi peuvent naître de nouvelles idées, de nouveaux projets, de nouveaux liens entre les différents publics/partenaires présents ; sachant que de ces espaces-là peuvent tout simplement jaillir la curiosité, la découverte, le plaisir.

Enfin, dans ce Réseau en Action, il y a le désir de récolter l'essence du travail en commun par un moyen créatif et d'en garder des traces comme illustrations pour les différents documents que nous éditons, ici, elles sont sur la dernière page. Encore une manière de rendre l'invisible visible.

(8) «Expérimenter consiste à tenir éloignées nombre de solutions, pourtant à portée de main et de pensée, et à mettre au travail les multiples variantes d'une situation, au sein même de cette situation... Expérimenter, c'est manifester sur des registres à chaque fois différents notre capacité à faire jouer les différences et à déployer une question à l'endroit même où les institutions apportent une solution. »...

Pascal Nicolas-Le Strat. Culture et recherche n°128. L'interculturel en actes - Interagir dans la valorisation et la médiation - printemps/été 2013.



ÉQUIPE
ARTICLE 27

BRUXELLES

PASS
DÉCOUVERTES

LIEU CULTUREL
WIELS

PARTENAIRES
CULTURELS

PARTENAIRES
SOCIAUX

LES PUBLICS
LES PARTICIPANTS

ARTISTES



...LITURE
DE... D'HOR
...POGNON (et vice-versa)
...d'envol
BONHEUR de VISIONS
Solidarité LUMIERE
de tolérance



THÉÂTRE
ARTUR
AMITIE
PLUS DE
...ATION POUR
CHALE
Mélanc



LIBRE AR...
ANNA C'EST MOI
e nouveauté
Marie-S...
Appo...
GENC...
Melan...
BONHEUR
ÉATRE
ARTHUR
AMITIÉ
Alex
Sourires
Fête
US DE
POUR PLUS DE
ESPOIR
POG...
GENS
BONH...
cueil
Serge
Solidarité
de tolérance



110 000 personnes
constituent le public
des partenaires sociaux

160 partenaires culturels

150 partenaires sociaux

15 projets participatifs

36 000 tickets utilisés!



1 300 sorties
culturelles de groupe
dont 1 000 sorties
avec un accompagnement
avant ou après spectacle
(acc-vmsa)





Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948

L'association est dénommée « Article 27 » en référence et pour contribuer à l'accomplissement de l'article 27 de la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948 par l'assemblée générale de l'ONU.

www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml



La Déclaration de l'UNESCO de Mexico en 1982...

définit le rôle de la culture « donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent ».



Texte approuvé par l'Assemblée Générale de l'asbl Article 27, le 16 mars 2010

« Article 27 souhaite donner une occasion à chaque personne vivant dans la pauvreté d'investir sa culturalité, avec comme porte d'entrée : la dimension artistique de la culture. Article 27 systématise les liens entre les associations ou institutions sociales et culturelles ; combattant les a priori réciproques, initiant et dynamisant des projets communs, revendiquant l'empreinte sociale de l'art. Article 27 vise, avec toute personne subissant une situation de pauvreté, de manière concrète et symbolique, un accès libre à l'art dans sa diversité -forme/contenu- avec une réflexion critique stimulée et un degré d'implication choisi -spectateur/acteur, être/agir... - ancré dans l'ouverture: la reconnaissance de soi et de l'altérité. Article 27 inscrit son action au sein des territoires sociaux, culturels, et politiques de la Communauté française »



Déclaration de Fribourg

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels est le fruit d'un travail de 20 ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de «Groupe de Fribourg».

La Déclaration de Fribourg s'inscrit à la suite de consultations et de travaux menés par les membres du Groupe, entre autres auprès de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation internationale de la Francophonie. Un projet de déclaration avait été co-édité en 1998 avec l'UNESCO, avec son commentaire article par article. La version actuelle se présente comme un texte issu de la «société civile», amélioré grâce au travail de nombreux observateurs de divers continents, réunis dans l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, lié à l'Organisation internationale de la Francophonie et à l'UNESCO. Cette Déclaration sur les droits culturels rassemble et explicite les droits qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée dans de nombreux instruments.

L'asbl Article 27 est signataire de cette charte

www.unifr.ch/iiedh/fr/publications/declaration

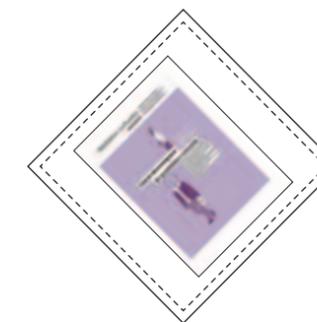


« Culture et identité bruxelloise » Plan culturel pour Bruxelles – novembre 2013

Le Plan culturel pour Bruxelles vise à dégager une perspective d'avenir cohérente pour le secteur culturel et artistique à Bruxelles parmi ses divers interlocuteurs. Dans cette optique, les objectifs du plan sont de faciliter l'éclosion d'une vision commune ; de mobiliser l'ensemble des acteurs culturels à la réalisation du plan ; d'encourager un dialogue approfondi et un travail en réseaux ; et de proposer à toutes les autres parties prenantes de la vie bruxelloise une vision prospective et cohérente de la culture à Bruxelles.

Le Plan culturel pour Bruxelles compte 34 propositions concrètes destinées à forger une politique culturelle spécifiquement bruxelloise. Certaines s'adressent à chaque acteur culturel dans sa pratique quotidienne, certaines requièrent pour leur mise en œuvre une action de l'ensemble du secteur culturel, d'autres enfin sont plutôt une invitation car elles ne peuvent être mises en œuvre que moyennant l'adhésion et la participation des pouvoirs publics et d'autres parties prenantes de la vie bruxelloise.

www.reseaudesartsabruelles.be/fr/plan-culturel-pour-bruxelles



Charte de la médiation culturelle française

La Charte déontologique de la Médiation Culturelle est un texte qui donne les orientations souhaitées par l'association en terme de médiation culturelle.

Elle est issue d'un travail collaboratif mené entre 2004 et 2007 par les membres de l'association associés à différents professionnels et experts. Le 11 janvier 2008, un colloque fondateur à Paris a permis la finalisation de cette charte et sa diffusion. La retranscription intégrale des Actes du colloque du 11 janvier 2008 est accessible aux membres de l'association depuis les pages Articles de ce site. En 2010, en lien avec les évolutions du contexte culturel et nourrit d'interventions des professionnels, la Charte déontologique de la Médiation culturelle a été légèrement adaptée.

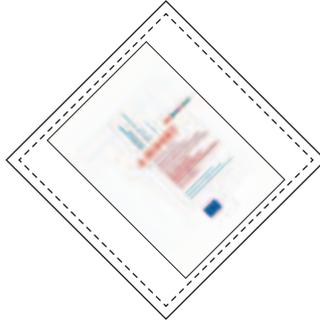
www.mediationculturelle.net/charte-deontologique



« Investir dans
la diversité culturelle
et le dialogue
interculturel »
Rapport mondial
Unesco 2010

« La diversité culturelle est une richesse considérable, une ressource inhérente au genre humain, qui doit être perçue et reconnue comme telle. Il n'existe, par ailleurs, aucune échelle de valeurs entre les cultures : elles sont toutes égales en dignité et en droit, quels que soient le nombre des populations qui s'y réfèrent ou l'étendue des territoires où elles se fondent. En essence, notre monde est une synchronie de cultures dont la coexistence et la pluralité forment l'humanité. Il est tout à fait urgent de placer cette floraison de cultures à l'avant-scène de notre réponse globale à la marche du temps, c'est-à-dire le développement... ».

UNESCO, 446 pages, 2010



European agenda
for culture
Work plan for culture
2011-2014
October 2012

Rapport sur les Politiques et bonnes pratiques dans le champ des arts publics et des institutions culturelles pour promouvoir un meilleur accès et une plus large participation à la culture.

<http://ec.europa.eu/culture/events/documents/workplan-2011-14.pdf>



Rapport de la Commission
Européenne sur l'accès
à la culture et la
participation culturelle
Rapport Eurobaromètre
spécial n°399

Depuis plus de 30 ans, ces enquêtes permettent de mesurer la force et l'évolution du sentiment européen dans les différents pays de l'Union, de comprendre les rapports que les citoyens entretiennent avec la politique, de dégager les traits communs des cultures nationales et ce qui continue de les différencier.

Le dernier rapport Eurobaromètre Spécial, tout juste diffusé, concerne l'accès à la culture et la participation culturelle. Les documents ne sont pour le moment qu'en anglais, mais nous vous invitons à en prendre connaissance en les téléchargeant en cliquant sur les liens ci-dessous.

http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_399_en.pdf